

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des collectivités
et de l'environnement
Bureau de l'urbanisme et de l'aménagement

**INFORMATION SUR L'EXISTENCE D'UN AVIS TACITE
DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

Projet concerné :

Demande présentée par le syndicat Vienne Combade en vue de la création d'une nouvelle prise d'eau dans la Vienne située à "Amont Farebout" commune de SAINT LEONARD DE NOBLAT.

L'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a accusé réception du dossier et de l'étude d'impact le 22 avril 2011.

Depuis le **22 juin 2011**, en application de l'article R 122-13-I du code de l'environnement et en l'absence d'observations de la part de l'autorité administrative de l'Etat mentionnée ci-dessus, son avis est réputé favorable.

Le présente information fera l'objet :

- d'une notification au syndicat Vienne Combade, en sa qualité de pétitionnaire,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne.

Elle sera également intégrée au dossier de l'enquête publique.

Fait à Limoges, le 22 juin 2011

Pour le préfet,
Le Secrétaire général,



Henri JEAN